

**DIRECTION DES FINANCES**

Mme Virginie GINESTRA

[virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr](mailto:virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr)

Notre référence : DFIN2024-10-JL/VG/LD

**DECISION N° 2024/37 - Demande de subvention – Divers travaux dans divers lieux de la commune.**

**Vu** L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs ;

Dans la continuité du souhait de la ville d'effectuer des travaux de rénovation dans divers lieux de la commune. Cela permet de maintenir un cadre de travail sain et agréable à vivre, tout en reflétant une image positive de la collectivité. De plus, l'entretien des locaux contribue à la préservation de l'environnement en économisant de l'énergie.

- Site principale, la Mairie
- Ludothèque

A ce stade, ce projet s'évalue à 46 318,44 € HT comprenant l'aménagement du hall de la mairie ainsi que le remplacement de différents blocs portes en aluminium.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie et son montant s'élève à 46 318,44 € HT soit 55 582,13 € TTC.

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

**DIRECTION DES FINANCES**

Mme Virginie GINESTRA

[virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr](mailto:virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr)

Notre référence : DFIN2024-10-JL/VG/LD

<b>Projet : Divers travaux dans divers lieux de la commune</b>	<b>Montant HT de l'opération</b>
Divers travaux dans divers bâtiments de la commune	46 318,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 318,44 €</b>

Considérant les dépenses d'un montant de 46 318,44 € HT pour le projet de divers travaux dans divers lieux de la commune

**Décide,**

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie pour cet investissement évalué à 46 318,44 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 16 Octobre 2024



**Julie LESAGE**

*Maire*

*Conseillère départementale*